



PROCEDURE DE SOUSCRIPTION – FIP PME 974 N°5

Pour souscrire au FIP PME 974 N°5, suivez le mode d'emploi ci-dessous:

Le dossier de souscription

- Complétez et signez le bulletin de souscription dans les cases indiquées pour le souscripteur
- Indiquez sur le bulletin de souscription les droits d'entrée convenus avec votre conseiller

Liste des documents à envoyer

- Le bulletin de souscription dûment complété et signé.
- Le questionnaire client dûment complété et signé.
- Le chèque de règlement de la souscription à l'ordre de **FIP PME 974 N°5**.
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom.

N'oubliez pas de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur.

ENVOYEZ CES DOCUMENTS PAR COURRIER A L'ATTENTION DE :

**K&P FINANCE
8 Rue de l'Arcade
75008 Paris**

K&P FINANCE est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous fournir toute information sur rendez-vous ou par téléphone au 01 42 56 60 00.

PLACIUM 8 rue de l'Arcade - 75008 Paris. Tel 01 42 56 60 00. Fax : 01 42 56 60 01. Site : www.kp-finance.com
SAS au capital de 7 500 € - Siret 449 185 602 00066 – APE 6622 Z – TVA intracommunautaire : FR32449185602
Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°07002956 en qualité de courtier en assurance ou réassurance, de conseiller en investissements financiers, adhérent à l'ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF et de courtier en opérations de banque et en services de paiement - Autorisé à réaliser des actes de démarchages bancaires et financiers.

Bulletin de souscription

FIP PME 974 N°5



Mode d'emploi

☐ **1 Le bulletin de souscription est unititaire :**

je n'ai coché que la case correspondant à mon cas personnel "M." ou "Mme", et ce :

- même si la souscription concerne l'ensemble du foyer fiscal,
- même si le règlement de la souscription se fait à partir d'un compte joint.

☐ **2 Je vérifie le calcul du montant de ma souscription :**

Montant hors droits d'entrée + Droits d'entrée = Montant à régler.

Merci de ne pas arrondir la somme.

J'ai daté, apposé la mention « lu et approuvé » et signé la page 3.

☐ **3 Le chèque de règlement de la souscription est :**

- daté, signé et correctement complété pour le montant total de ma souscription,
- établi à l'ordre de "FIP PME 974 N°5",
- tiré sur un compte chèque à mon nom.

ATTENTION : Toute souscription accompagnée d'un chèque émis par une société sera rejetée.

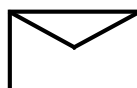
☐ **4 Les pièces à joindre :**

une photocopie de ma pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Nous vous remercions de vérifier que TOUTES les cases ci-dessus sont bien cochées avant de nous adresser votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci ne pourra être validé.

J'envoie l'ensemble à APICAP :

bulletin original + chèque + copie pièce d'identité + copie justificatif de domicile + relevé de compte titres (RIT) si nécessaire.



APICAP

Souscription FIP PME 974 N°5
2, rue Goethe
75116 paris

Bulletin de souscription

FIP PME 974 N°5

(Article L. 214-31 du Code monétaire et financier)

Agrément AMF du 04/07/2017 - Code ISIN : FR0013262524

CACHET DU CONSEILLER

PLACIUM
8 RUE DE L'ARCADE
75008 PARIS
Tél : 01.42.56.6000 - Fax : 01.42.56.6001
SARL AU CAPITAL DE 7500€
RCS 449 185 602

Réf APICAP : _____

1 État Civil

Pour des raisons fiscales, merci de renseigner l'intégralité des informations demandées

☐ M. ☐ Mme	Nom _____	
Prénom _____	Nom de jeune fille _____	
Deuxième Prénom(s) _____		
Date de naissance _____	Ville de naissance _____	
Dépt. de naissance _____	Pays de naissance _____	
Nationalité _____		
Adresse Fiscale _____		
Code Postal _____	Ville _____	
Pays _____		
Téléphone _____	E-mail _____	

☐ Autorise la Société de gestion à lui adresser par courrier électronique tous documents d'information, notamment la lettre d'information semestrielle (merci de vérifier que l'email a bien été renseigné). APICAP s'engage bien évidemment à ne pas utiliser cette adresse mail à des fins commerciales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à APICAP 2, rue Goethe 75116 PARIS.

2 Engagements du souscripteur

Je reconnais que la présente offre de souscription n'a pas fait l'objet d'un démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier, ni avant la souscription ni lors de sa conclusion.

Engagements spécifiques en vue de bénéficier des avantages fiscaux :

Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, par les articles 199 terdecies-0 A VI ter A, 150-0 A III 1°, 163 quinquies B du Code général des impôts :

- › Je m'engage à conserver les parts du Fonds jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de leur souscription, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs réparties pendant la même période, lesquelles demeureront indisponibles jusqu'au terme de cette période.
- › Je déclare être fiscalement domicilié en France.
- › Je déclare que moi-même (agissant directement ou indirectement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie), mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité et nos ascendants et descendants ne détenons pas ensemble plus de 10 % des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts.
- › Je déclare que les sommes versées en contrepartie de ma souscription ne constituent pas une opération de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme au sens des articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier.
- › J'ai noté que le non respect des engagements ou de la condition ci-dessus énoncés entraîneraient la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié. Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts disponibles.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du DICI relatif au Fonds d'Investissement de Proximité PME 974 N°5 et adhérer à celui-ci et au Fonds, et m'engage irrévocablement à souscrire au montant susmentionné au paragraphe 5.

J'accepte :

- › De conserver les parts pendant toute la durée de vie du Fonds, dans les conditions déterminées par les articles 10 et 11 du Règlement sur les rachats et les cessions de parts. Mon investissement pourra en conséquence ne présenter aucune liquidité pendant toute la durée de vie du Fonds, soit pendant 7 à 10 années.
- › De prendre le risque d'une perte sur le capital investi dans le Fonds (mon investissement peut varier à la baisse sans que la baisse ne puisse excéder le montant investi).

Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas la seule motivation de mon investissement dans le Fonds.

J'ai noté que le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date de la signature du présent bulletin de souscription.

3 Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7 à 10 années sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « Profil de risque et de rendement » du DICI. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

4 Livraison des titres

Je souhaite que les parts correspondantes soient livrées en nominatif pur auprès de la BFCM.

ou

Je souhaite que ces parts soient livrées sur le compte Titres renseigné ci-dessous et dont je vous joins un RIB.

IBAN
BIC

5 Souscription et règlement

Je souscris (montant minimal de 1 000 € hors droits d'entrée) :

Montant hors droits d'entrée € (MS) (Le montant doit être un **multiple de 10**)

Droits d'entrée (maximum 5 %) % (TDE)

Montant droits d'entrée € (MDE) = (MS) x (TDE)

Montant total de la souscription € (MT) = (MS) + (MDE)

Je joins un chèque du montant indiqué en (MT) à l'ordre de **FIP PME 974 N°5**.

☒ Je coche cette case si je souhaite utiliser ma souscription pour **réduire mon IR**

6 Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de € (MT) qui comprend un montant de droits d'entrée de € (MDE)

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,70 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,90 % (TMFAM_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans.

7 Modalités spécifiques de partage de la plus value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus value réalisée par le fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100 % (RM).

Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé « Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais », présenté au sein du DICI du Fonds.

Fait à :

Le : / /

en trois exemplaires, dont le dernier est à conserver par le souscripteur pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale, adressée ultérieurement par APICAP.

SIGNATURE, précédée de la mention « **lu et approuvé** ».

Au 31 décembre 2016, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la Société de Gestion de Portefeuille APICAP est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible ⁽¹⁾ (quota de 60 % ou de 70 %) à la date du 31 décembre 2016	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
FIP OTC CHORUS 2	2007	N/A	Fonds en préliquidation
FIP OTC DUO 1	2008	N/A	Fonds en préliquidation
FIP OTC CHORUS 3	2008	N/A	Fonds en préliquidation
FIP LUXE	2008	N/A	Fonds en préliquidation
FIP SPÉCIAL LUXE	2008	N/A	Fonds en dissolution
FIP OTC RÉGIONS NORD	2009	72,95 %	27 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS SUD	2009	N/A	Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST	2009	74,76 %	22 mai 2011
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST	2009	80,84 %	15 mai 2011
FIP OTC MULTI-PROXIMITÉ 1	2009	70,38 %	9 décembre 2011
FIP OTC RÉGIONS NORD N°2	2011	N/A	Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS SUD N°2	2011	N/A	Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS CENTRE EST N°2	2011	N/A	Fonds en préliquidation
FIP OTC RÉGIONS CENTRE OUEST N°2	2011	N/A	Fonds en préliquidation
FIP PME 974	2011	61,94 %	5 janvier 2014
FIP PME 974 N°2	2012	60,12 %	31 décembre 2015
FIP APICAP CORSE CROISSANCE	2013	60,00 %	13 août 2016
FIP APICAP GRAND ANGLE	2014	89,57 %	31 décembre 2017
FIP APICAP CORSE CROISSANCE N°2	2014	18,39 %	3 juillet 2018
FIP PME 974 N°3	2014	40,70 %	31 août 2018
FIP APICAP PME INDEX	2015	29,64 %	25 janvier 2019
FIP APICAP CORSE CROISSANCE N°3	2015	5,71 %	16 juillet 2019
FIP APICAP GRAND ANGLE N°2	2016	8,72 %	17 janvier 2020
FIP APICAP DISTRIBUTION ET COMMERCE	2016	0,00 %	26 janvier 2020
FIP APICAP CORSE CROISSANCE N°4	2016	0,00 %	11 juillet 2020
FIP PME 974 N°4	2016	0,00 %	16 août 2020

⁽¹⁾ Calculé d'après les comptes arrêtés au 31 décembre 2016, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.

